

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi sept mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD, Hervé MASSARDIER.

Excusé : Patrick FIORINI (pouvoir à Monsieur TALUT)

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2017 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 810 739.91 €**
- Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 175 136.69 €**
- Des restes à réaliser à reporter en 2018 : 8 708.40 € en dépenses.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2018, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :

En dépenses, reprise du déficit constaté : **Compte D 001 pour 175 136.69 €**

En recettes, affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement et une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 520 739.91 €**

- Pour la section de fonctionnement :

En recettes, reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 290 000 €**

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 520 739.91 €,
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour :
 - 175 136.69 € au compte D 001
 - 290 000.00 € au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise, au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 8 mars 2018

Le Président,
Jean-Pierre TALUT

